

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENOUVELLEMENT QUINQUENNAL DES MEMBRES DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Laon, le 23 septembre 2021

L'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France et des chambres de commerce et d'industrie locales associées se déroulera du 27 octobre au 9 novembre 2021.

Modalités de dépôt des candidatures

Les déclarations de candidatures doivent être déposées à la préfecture du département où est situé le siège de la chambre de commerce et d'industrie locale.

Les déclarations de candidatures au mandat de membre de la chambre de région Hauts-de-France associé au mandat de membre de la chambre locale de l'Aisne, ou les déclarations de candidatures au mandat de la seule chambre locale de l'Aisne, devront être déposées à la Préfecture de l'Aisne -Direction de la Citoyenneté et de la Légimité - Bureau des élections - 2 rue Paul Doumer 02000 LAON.

Les candidatures pourront être déposées aux horaires suivants sur rendez-vous à l'adresse pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr :

- du jeudi 23 septembre 2021 au mercredi 29 septembre 2021 de 9 h à 11 h30 et de 14 h à 16h30 ;
- et le jeudi 30 septembre 2021 de 9 h à 12 h.

Toutes les informations utiles à la constitution du dossier de candidature sont accessibles sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-des-membres-de-lachambre-de-commerce-et-d-industrie-2021>

